

QUAND ÇA VA MIEUX

Alors que la sphère contrôle fiscal endure des expérimentations avant tout tournées vers le flicage des agent.es ([Rialto Memo](#), [Bilan de Compétence](#)), les redressements notifiés en 2016 retombent à leur plus faible niveau depuis 2011.

Selon des chiffres transmis par Bercy à la Cour des comptes, les redressements ont atteint 19,5 milliards d'euros l'an dernier. On comprend mieux pourquoi, cette année, les résultats de la lutte contre la fraude n'ont pas fait l'objet d'une communication en grande pompe.

Pour la première fois depuis 2009, les recettes tirées du contrôle fiscal ont reculé en 2016.

Le très bon résultat de 2015 s'appuyait en partie sur quelques gros redressements auprès de grands groupes : les cinq dossiers les plus importants représentaient plus de 3 milliards d'euros de droits notifiés. « Il suffit parfois de quelques dossiers importants pour changer sensiblement le résultat », reconnaissait à l'époque le directeur général de la DGFIP, Bruno Parent.

Ce score intégrait également les résultats de la cellule de régularisation des avoirs fiscaux étrangers (STDR). Un choix méthodologique d'ailleurs assez controversé car l'argent récolté ne vient pas à proprement parler du contrôle fiscal, mais de la menace d'un contrôle, puisque les contribuables régularisent eux-mêmes leur situation.

Si l'on exclut d'ailleurs la cellule de régularisation, les redressements notifiés en 2016 n'atteignent que 17 milliards d'euros et les sommes effectivement recouvrées par l'État, à 11,1 milliards d'euros, soit plus d'1 milliard d'euros de moins qu'en 2015.

Cet écart entre les montants notifiés et encaissés tient à plusieurs facteurs : certaines entreprises vont au contentieux, d'autres s'avèrent insolvables.

La Cour de comptes souligne que le taux de recouvrement, de 56,9 %, « reste néanmoins à un niveau élevé, supérieur à la moyenne des cinq dernières années (50 %) ».

[Voir le rapport de la Cour des Comptes](#)

UN PAS EN ARRIERE

Comme prévu, le nouveau gouvernement a annoncé le report d'un an pour l'application du PAS. Cela nous laisse donc un an pour marteler que le PAS est nuisible, pour les contribuables, les employeurs, le financement de l'action publique (99 % de l'IR est actuellement recouvré !) et la protection sociale (fusion

préparée de l'IR et de la CSG). Il doit donc être abandonné définitivement, sans attendre les résultats de l'audit et de l'expérimentation annoncés pour cet été. Expérimentation, dont personne ne connaît le périmètre tant pour les entreprises que pour les contribuables concernés, et qui interroge donc sur l'égalité devant l'impôt. La CGT Finances Publiques n'est pas dupe du stratagème qui consiste à utiliser le manque de préparation de la DGFIP et les réticences du MEDEF pour justifier le report du PAS. La vraie raison est ailleurs : le PAS rendrait invisible la baisse des cotisations salariales voulue par le Président de la République en janvier 2018 !

RIFSEEP : PREMIÈRE COUCHE

Cela se précise et comme prévu, [ce sont les Géos qui seront les premier.es touché.es](#). Première conséquence, dès octobre 2017 la prime de rendement jusqu'alors semestrielle, sera mensualisée. Mais pour Bercy, « ne vous tracassez pas, cela ne change rien »...

LE PROGRAMME MACRON
DÉJÀ APPLIQUÉ
À 50%



DEFENDRE LE SERVICE PUBLIC

La CGT va lancer dès juin une campagne de communication pour revaloriser l'action des fonctionnaires et des services publics. Sous le slogan « Fier.e d'être fonctionnaire », la CGT entend casser les idées fausses et peser sur le débat public alors que le nouveau gouvernement veut supprimer 120 000 postes. Rappelons que 57 % des français.es jugent nécessaire de conserver des services publics de proximité, quitte à augmenter les impôts si nécessaire !

